



**TOUS ...
À VÉLO!**

Pour les habitants de
GrandAngoulême, une prime

jusqu'à **300€**

remboursés pour l'achat
d'un vélo à assistance électrique,
équipement et matériel liés à la pratique
du vélo*



**Grand
Angoulême**

(*) Modalités, formulaire et règlement : www.grandangouleme.fr/tous-a-velo



AIDE À L'ACHAT

d'un vélo à assistance électrique (VAE), équipement et matériel.

Qui peut en bénéficier ?

La prime est destinée aux personnes majeures justifiant d'habiter l'une des **38 communes du GrandAngoulême**

Ratio fiscal mensuel (Revenu fiscal de Référence*/nombre de parts fiscales du foyer fiscal /12) année 2021	Taux de prise en charge	Montant maximum de la prime (en € TTC)
inférieur ou égal à 450 € mensuel	50%	300 €
compris entre 451 € et 650 € mensuel	40%	250 €
compris entre 651 € et 870 € mensuel	30%	200 €
compris entre 871 € et 1 250 € mensuel	20%	150 €
compris entre 1 250 € et 2 000 € mensuel	10%	100 €

*Le revenu fiscal de référence se trouve sur la première page de votre dernier avis d'impôt sur le revenu.

Quel matériel est éligible à la prime ?

- VAE neufs, reconditionnés à neuf et d'occasion garantis ;
- Kits d'électrification posés par les vélocistes partenaires ;
- Équipements de sécurité (casque, écarteur de danger et antivol) et ceux permettant le transport des enfants sous réserve qu'ils soient achetés en même temps et apparaissent sur la même facture.

Où acheter ?

Pour bénéficier de la prime, l'achat devra avoir été effectué auprès d'un vendeur de cycles partenaire de l'opération (liste disponible sur : www.grandangouleme.fr/tous-a-velo).

Quand ?

L'opération **début le 4 avril 2022 et jusqu'à épuisement des crédits** alloués à cette opération.

Comment ?

Après l'achat de son vélo chez un vendeur partenaire, le demandeur complète le formulaire en ligne, joint les pièces justificatives et envoie le dossier complet. Il reçoit une confirmation de réception du dossier.

La prime sera versée en une seule fois au bénéficiaire après réception du dossier complet. Le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le vélo ni les équipements financés sur une durée de 3 ans. La prime est cumulable avec les autres aides à l'achat existantes.



Contact ?

Direction Mobilités Durables GrandAngoulême
dtm@grandangouleme.fr / 05 45 93 08 30
www.grandangouleme.fr/tous-a-velo

